

Mairie de MOLINET (03510)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 22 mars
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel ARNOUX,
Maire, à 10h00

Date de convocation : 17 mars 2026

Présents : ARNOUX - PRIEUR - GUINET - CARVALHEIRO -
LASSOT - BOURRACHOT - FURNAL - SEMET -
CUISSINAT - TURLIER - LALLIAS - SCHWARTZ -
MOUSSERIN - DA CUNHA - VELUT

Secrétaire de Séance : Yohan CUISSINAT

Absent (e) excusé (e) : /

OBJET : Détermination du nombre de postes d'Adjoints

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;
Le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.
Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il vous est proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de 4 postes d'adjoints au maire.

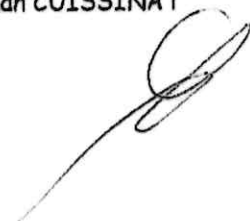
Fait à Molinet, le 22 mars 2026

Le Maire,
Michel ARNOUX



Signature of Michel ARNOUX, Mayor, with a circular official stamp of the commune of Molinet in the background.

Le secrétaire de séance,
Yohan CUISSINAT



Signature of Yohan CUISSINAT, Secretary of the meeting.